





Appel à candidatures

« Devenez Patient-Intervenant / Parent-Intervenant / Aidant-Intervenant dans les programmes d'ETP Maladies Rares »

Qu'est-ce que l'ETP?

Selon la définition de l'OMS, l'éducation thérapeutique du patient (ETP) « vise à aider les patients à acquérir ou maintenir les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique. »

Qu'est-ce qu'un Patient / Parent / Aidant-Intervenant en ETP?

Un Patient / Parent / Aidant-Intervenant apporte son expérience personnelle sur la maladie, ses traitements, la vie au quotidien afin d'aider les autres patients/familles à être davantage acteurs de leur prise en charge.

Leur vécu de la maladie apporte un savoir différent et complémentaire à celui des professionnels de santé.

En intégrant un programme d'ETP:

- Vous participez à l'animation des séances d'ETP en collaboration avec les professionnels de santé
- Vous aidez les autres patients/familles à s'exprimer, à poser des questions et à aborder les suiets difficiles
- Vous aidez les autres patients à mieux comprendre leur pathologie et leurs traitements

Vous avez le projet de devenir Patient-Intervenant/Parent-Intervenant/Aidant-Intervenant dans les programmes d'ETP Maladies Rares :

La Plateforme d'Expertise Maladies Rares Centre-Val de Loire propose un soutien financier à la participation des patients, aidants, parents et représentants d'associations de patients à la formation à l'ETP.

<u>Objectif de cet appel à candidatures</u> : permettre aux personnes concernées d'acquérir des compétences en éducation thérapeutique du patient

Conditions de Candidature:

- 1. Etre âgé(e) de plus de 18 ans, vivre en Région Centre-Val de Loire et avoir pour projet d'intervenir dans un programme d'ETP;
- 2. Etre un:
 - o Patient atteint d'une maladie rare et/ou membre d'une association et /ou
 - Parent d'un enfant atteint d'une maladie rare, ayant un minimum d'expérience de trois ans avec son enfant et/ou
 - Aidant d'un patient atteint d'une maladie rare
- 3. Avoir de bonnes connaissances de la maladie et de sa prise en charge ;
- 4. Avoir le désir de transmettre et partager son expérience ;
- 5. Avoir l'envie de se former et s'informer.

<u>Informations pratiques</u>:

- L'organisme de formation : FRAPS Centre-Val de Loire
- La durée de la formation : 42 heures de formation (6 jours) en présentiel
- Une attestation de formation pédagogique à l'Education Thérapeutique du Patient (niveau 1) sera remise au participant à l'issue de la formation, sous réserve d'avoir participé à toutes les classes.

Indemnisation des Frais:

- Les frais de formation ETP sont pris en charge par la PEMR CVL
- Les frais de restauration sont pris en charge par la PEMR CVL (Base forfaitaire de 20 € sous présentation de justificatifs)

Ce projet vous intéresse ?

Complétez le dossier de candidature et envoyez-le accompagné d'une lettre de candidature simple en expliquant pourquoi vous souhaitez être Patient / Parent / Aidant-Intervenant à l'adresse mail : maladies.rares.cvl@chu-tours.fr

Gestion des Demandes:

<u>Modalités d'attribution</u>: les candidatures seront étudiées par les directions du CHRU de Tours et du CHU d'Orléans et l'équipe de coordination de la Plateforme d'Expertise Maladies Rares Centre-Val de Loire (PEMR CVL).

Plus d'informations sur l'ETP:

HAS Éducation thérapeutique du patient (ETP) :

https://www.has-sante.fr/jcms/r_1496895/fr/education-therapeutique-du-patient-etp

Guide de recrutement de patients-intervenants (Direction Générale de la Santé mars 2013) :

https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_de_recrutement_de_patients_intervenants_2014.pdf

L'implication du patient dans le déploiement de l'éducation thérapeutique de OL SOLCAN :

https://cerfep.iseformsante.fr/wp-content/uploads/2020/12/EtatdeslieuxPI_ETP_RokhyaKonate_CRRC_ETP_2014.pdf

Calendrier des sessions de formation :

VILLE	DATES
Tours	07 et 08 octobre / 04 et 05 novembre / 09 et 10 décembre 2024 (42 heures au total)
Orléans	23 et 24 septembre / 14 et 17 octobre / 25 et 26 novembre 2024 (42 heures au total)
Chartres	à définir

DOSSIER DE CANDIDATURE

Formation Education Thérapeutique du Patient

FORMULAIRE DE DEMANDE

Nom:			
Prénom :			
Date de naissance	:		
Adresse mail :			
Numéro de télépho	one :		
Vous êtes ?			
☐ Patient	☐ Parent	☐ Proche aidant	
Êtes-vous membre	d'une association de	e maladies rares ?	
□ Oui	□ Non		
Si oui, veuillez pré	ciser :		
Le nom de l'associ	ation :		
Votre rôle au sein d	de l'association :		
Depuis combien de	e temps êtes-vous co	oncerné par une maladie rare ?	
☐ Moins de 5 ans			
☐ Plus de 5 ans			
Préciser le lieu de	prise en charge (nom	n de votre centre de compétence/référence) :	
Nom de l'hôpital (v	ille) :		
Médecin référent (nom) :			
VOTRE PROJET DI	E FORMATION		
Intitulé de la forma	tion :		
Éducation thérapeut non spécifique à une	•	t de maladie chronique-42h (approche généraliste,	
Le nombre d'heure	es de la formation : 42	2 heures	
Lieu de formation :	:		
□ Tours	□ Orléans	□ Chartres	

Type de formation : Présentielle

ORGANISME DE FORMATION

Nom de l'organisme de formation: FRAPS	Centre-Val de Loire
Adresse: 9 Place Anne de Bretagne - 37000	TOURS
Téléphone : 02 47 25 52 82	
Adresse mail: formation@frapscentre.org	
Nom de l'interlocuteur organisme de forma	ation:
Mme / M Nom - Prénom :	
Atteste sur l'honneur l'exactitude des info	mations données
Signature	Date
☐ En soumettant ce formulaire, j'accepte formulaire soient utilisées, exploitées, trait candidature.	•
_	dans un fichier informatisé par la PEMR CVL le la gestion des demandes de formation ETP.
	2 and at agent deptingers only apple deptinateirs

Elles sont conservées pendant une durée de 3 ans et sont destinées aux seuls destinataires suivants : Membres du de l'équipe de coordination de la PEMR CVL.

Conformément aux lois « Informatique & Liberté » et « RGPD », vous pouvez exercer vos droits d'accès à vos données, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation ou de portabilité en contactant : dpo @chu-tours.fr

En cas de différend, vous avez le droit d'introduire une réclamation (plainte) auprès de la CNIL. <u>www.cnil.fr</u>

LETTRE D'ENGAGEMENT

Je soussigné(e) (NOM et prénom) :
(Cocher les cases adaptées)
☐ Souhaite intégrer la formation « Éducation thérapeutique du patient atteint de maladie chronique-42h » élaborée par la FRAPS Centre-Val de Loire dont le coût est assuré par la Plateforme d'Expertise Maladies Rares Centre-Val de Loire
☐ Je déclare avoir un projet justifiant ma candidature à la formation (projet d'intervention dans des programmes de formation, d'ETP, être une personne ressource au sein d'une association…)
$\hfill \Box$ Je m'engage à participer aux 6 jours de formation (2 jours par mois sur une période de 3 mois)
☐ Je m'engage à prévenir dès que possible la FRAPS Centre-Val de Loire en cas d'impossibilité d'assister aux séances de formation.
\square Je m'engage à répondre aux questionnaires de préformation et de post-formation.
☐ Je m'engage à répondre aux sollicitations de la Plateforme d'Expertise Maladies Rares Centre-Val de Loire et du centre de prise en charge à l'issue de la formation.
☐ J'autorise la Plateforme d'Expertise Maladies Rares Centre-Val de Loire à conserver mes coordonnées dans le cadre du suivi des participants.
Date:
Signature :

CHARTE FORMATION

« Patient/Parent/Aidant- Intervenant en ETP»

Article 1 – Contexte de la formation

La Plateforme d'Expertise Maladies Rares Centre-Val de Loire, dont le siège est situé à l'hôpital Bretonneau (Centre Hospitalier Universitaire de Tours) et qui est coordonnée par le Professeur Annick TOUTAIN, a pour missions principales :

- Informer sur les maladies rares
- Orienter les patients, proches et professionnels vers les ressources de proximité
- Coordonner favoriser les liens entre les différents professionnels de santé et du secteur médico-social
- Accompagner la recherche veille des Appels à Projets ...
- Soutenir les actions des associations de patients/des partenaires médico-sociaux

Dans le cadre de sa mission de formation, la Plateforme d'Expertise Maladies Rares Centre-Val de Loire souhaite développer l'éducation thérapeutique du patient avec le support de la FRAPS Centre-Val de Loire. Ceci permettrait d'améliorer le parcours de soin d'autres patients ou aidants dans le domaine des maladies rares.

Article 2 – Critères de participation

- Etre âgé(e) de plus de 18 ans, vivre en Région Centre-Val de Loire et avoir pour projet d'intervenir dans un programme d'ETP
- Etre un :
 - o patient atteint d'une maladie rare et/ou membre d'une association et /ou
 - parent d'un enfant atteint d'une maladie rare, ayant un minimum d'expérience de trois ans avec son enfant et/ou
 - o aidant d'un patient atteint d'une maladie rare
- Avoir de bonnes connaissances de la maladie et de sa prise en charge
- Avoir le désir de transmettre et partager son expérience
- Avoir l'envie de se former et s'informer
- Etre disponible aux dates de la formation

Article 3 – Modalités de candidature

- Les candidatures s'effectuent auprès de la Plateforme d'Expertise Maladies Rares
 CVI
- Maximum 10 candidatures par an
- La sélection sera faite sur l'analyse du projet et l'ordre d'arrivée des candidatures
- Les inscriptions seront faites par la Plateforme d'Expertise Maladies Rares auprès de la FRAPS Centre-Val de Loire 8 semaines avant le début de la session.

Article 5 – Déroulement de la formation

Cette formation est dispensée en présentielle par la FRAPS Centre-Val de Loire.

Durée : 6 jours (42h) découpées comme indiquées ci-dessous :

2 jours par mois sur une période de 3 mois

Article 6 - Mode de validation de la formation

La validation ETP est basée sur la présence du participant à l'ensemble de la formation.

L'organisme de formation, FRAPS Centre-Val de Loire s'engage à transmettre une attestation de formation pédagogique à l'Education Thérapeutique du Patient (niveau 1) à l'issue de la formation.

En cas d'absences répétées, la Plateforme d'Expertise Maladies Rares CVL sera alertée.

Article 7 – Engagement des parties

Chaque candidat s'engage à respecter l'article 3 de la charte.

Les participants s'engagent à être disponibles aux dates citées de la formation et à prévenir la FRAPS Centre-Val de Loire dès que possible en cas d'empêchement.

Si une classe venait à être annulée par la FRAPS Centre-Val de Loire, celle-ci s'engage à la rattraper dans les meilleurs délais, après consultation des participants sur leurs disponibilités.

Les participants s'engagent à répondre à un questionnaire à préformation et à 6 mois postformation.

Les participants formés s'engagent à répondre aux éventuelles sollicitations de leur centre maladies rares ainsi qu'à la Plateforme d'Expertise Maladies Rares CVL à l'issue de la formation.

Article 8 – Acceptation et modification du règlement

Tout candidat reconnaît avoir pris connaissance de la charte et en accepte les dispositions en la signant. Les éventuelles modifications du calendrier de formation seront portées à connaissance des candidats dès que possible.

connaissance des ca	andidats dès que possible.
☐ Je déclare avoir p son intégralité	oris connaissance de la présente charte et m'engage à la respecter dans
	Date :
	Signature :